

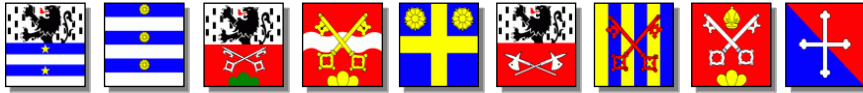


# AEE

Association Intercommunale **E**nfance et **E**cole  
——— Asse et Boiron ———

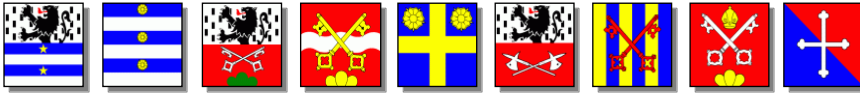
## Informations sur les Unités d'Accueil pour Ecoliers – UAPE 1P – 6P et Devoirs Surveillés

**Année scolaire 2020/2021**



## Contenu de la présentation

- L' AEE
- Le Réseau Asse et Boiron
- L' UAPE Asse et Boiron
- Eldora
- Les Devoirs Surveillés
- La Politique de Subventionnement du Réseau Asse et Boiron
- Documents pour l'inscription
- Renseignements supplémentaires – Contact



## L'AEE

Les communes membres de l'AEE sont :

Arnex-sur-Nyon, Borex, Chésereux, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe et Signy Avenex.

Elles ont délégué leurs compétences à l'AEE.

L'association a été mise en place et ses délégués assermentés le 8 juin 2008.

L'association est organisée et fonctionne comme une commune.

L'association est l'autorité intercommunale de référence pour l'Etablissement Scolaire Elisabeth de Portes (ESEP) et du Conseil d'Etablissement de l'ESEP.



## Le Réseau Asse et Boiron

Notre Réseau a été reconnu le **10 décembre 2008** par la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE).

Conformément à la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE), la reconnaissance a été renouvelée en début d'année 2015. Nous venons de la recevoir pour les années 2020-2025.

Il compte les trois accueils définis par la loi (LAJE) :

- Accueil familial de jour
- Accueil collectif préscolaire
- Accueil collectif parascolaire primaire



# AEE

Association Intercommunale **E**nfance et **E**cole  
Asse et Boiron

## L'UAPE Asse et Boiron

A la rentrée 2020-2021,  
les enfants seront encadrés par :

2 responsables pédagogiques en codirection  
14 éducateurs-trices qualifié-e-s et 2 APE  
2 apprenties ASE et 4 stagiaires préalables  
8 monitrices  
3 remplaçantes

Il y a quatre lieux d'accueil :

«*Tournicotty*» à Chésereux – 60 places  
«*Les P'tits Lézards*» à Gingins – 48 places  
«*La Boîte à Malices*» à La Rippe – 72 places  
«*Les Z'Eysinous*» à Eysins – 60 places



## L'UAPE Asse et Boiron

### Mission

- Trait d'union école – famille
- Espace accueillant et sécurisant en-dehors des horaires de l'école

**Horaires** Ouvert le matin avant l'école  
Ouvert le mercredi toute la journée, dans une seule structure  
Fermé pendant les vacances scolaires

Accueils	Horaires	Activités
Matin	7h00 – 8h15	Accueil et collation
Mercredi matinée	8h15 – 11h30	Activités
Midi	11h30 – 13h30	Repas et activités
Après-midi	13h30 – 15h00	Repos et activités
Soir	15h00 – 18h30	Goûter et activités

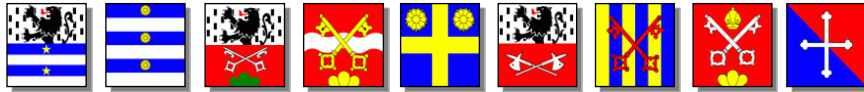


## L'UAPE Asse et Boiron – Tarifs

Accueil journalier	Annuel	Mensuel	Dépannage	Accueil d'urgence
Matin	296.00	29.60	10.00	10.00
Mercredi matinée	925.00	92.50	27.00	27.00
Midi	854.00	85.40	25.10	25.10
Après-midi	560.00	56.00	17.15	17.15
Soir	1'018.00	101.80	29.50	29.50

La finance d'inscription annuelle est de CHF 100.- par dossier.

Dès le 2ème enfant inscrit en UAPE,  
les frais d'inscription se montent à CHF 50.- pour le 2ème enfant et suivant-s.



# Eldora

## MENUS DE LA SEMAINE

LUNDI 13 MAI	MARDI 14 MAI	MERCREDI 15 MAI	JEUDI 16 MAI	VENDREDI 17 MAI
<b>FOURCHETTE VERTE</b>				
Betterave en cubes Omelette au Gruyère Blé Ebly et ses légumes grillés Sorbet aux fruits	Pain de sucre Bâtonnets de colin panés Sauce aux herbes Penne à l'huile d'olive Epinards étuvés Salade de pommes et raisins secs (Atlantique**)	Coleslaw au yogourt Quenelle de volaille sauce Nantua Riz pilaf Poivrons grillés Séré aux fruits (Suisse*)	Salade de carottes Filet de poulet sauce estragon Pommes vapeur Petits pois étuvés Tranche au spéculos (France*)	Crème de poireaux Raviolis à la viande de bœuf Sauce tomate Grana Padano Salade d'ananas au basilic (Suisse*)
<b>VEGETARIEN</b>				
Betterave en cubes Omelette au Gruyère Blé Ebly et ses légumes grillés Sorbet aux fruits	Pain de sucre Nuggets végétariens Sauce aux herbes Penne à l'huile d'olive Epinards étuvés Salade de pommes et raisins secs	Coleslaw au yogourt Falafels guacamole Riz pilaf Poivrons grillés Séré aux fruits	Salade de carottes Piccata végétarienne à l'estragon Pommes vapeur Petits pois étuvés Tranche au spéculos	Crème de poireaux Raviolis aux épinards Sauce tomate Grana Padano Salade d'ananas au basilic
<b>GOUTER</b>				
Corbeille de fruits Pain aux graines Beurre, Confiture	Corbeille de fruits Biscuits Fromage blanc	Corbeille de fruits Compote maison Galettes de riz	Corbeille de fruits Pain toast Fromage frais	Corbeille de fruits Crêpe au sucre Lait





## Les Devoirs Surveillés

### Mission

- Offrent aux enfants la possibilité de faire leurs devoirs dans un local approprié.
- S'adressent aux enfants de la 3P à la 6P.
- Les parents restent responsables des devoirs de leur enfant.

Jours	Horaires
Lundi	15h05 - 16h00
Mardi	15h05 - 16h00
Jeudi	15h05 - 16h00



## Les Devoirs Surveillés – Tarifs applicables à tous les enfants y compris ceux rejoignant l'UAPE

Tarifs	1 <sup>ère</sup> période Sept - Janvier	2 <sup>ème</sup> période Février - Juin	Total
1 jour par semaine	90.00	90.00	180.00
2 jours par semaine	180.00	180.00	360.00
3 jours par semaine	270.00	270.00	540.00

La finance d'inscription annuelle est de CHF 50.- par dossier.

Il n'y a pas de **frais d'inscription** si l'enfant rejoint ensuite l'UAPE.



## La politique de subventionnement du Réseau Asse et Boiron

- Subventionnement : revenu déterminant du ménage, maximum **CHF 11'000.-** par mois.
- Le rabais fratrie est appliqué automatiquement sur la facture (**20 %**) sur l'abonnement de chaque enfant fréquentant un accueil de jour reconnu par la FAJE quel que soit le revenu de la famille.
- Le « revenu déterminant du ménage » correspond au chiffre 100 (Revenu Principal) de la déclaration d'impôt vaudoise auquel s'ajoutent rentes, pensions alimentaires, allocations familiales, revenus mobiliers, etc., le tout divisé par 12. Le rendement locatif brut (reporté sur le code 500 de la déclaration d'impôt) n'est pas pris en compte comme revenu pour les parents habitants dans leur bien.
- Pour les couples vivant en union libre, ainsi que pour les concubins et les couples en partenariat enregistré, le revenu total est celui du couple parental.
- Pour les couples dont un des conjoints n'est pas le parent de l'enfant, le revenu du concubin n'est pas pris en compte les 2 premières années de vie commune, puis à 50 % dès la 3<sup>ème</sup> année. A partir de la 6<sup>ème</sup> année de vie commune, 100 % du revenu du concubin est pris en compte dans le revenu déterminant.



# La politique de subventionnement du Réseau Asse et Boiron

## Documents à fournir

Lors de la demande de subvention, les parents transmettent :

- Le formulaire officiel de demande de subvention, dûment rempli et signé.
- La copie de la demande d'inscription ou du contrat avec la structure d'accueil.
- La copie de leur dernière déclaration d'impôt **complète** avec les certificats de salaire annuel.\*
- Les trois dernières fiches de salaire de chacun des parents.\*
- Pour les indépendants, la copie de leur bilan et compte d'exploitation et la décision de taxation.
- Pour les parents séparés ou divorcés, la copie de la convention de séparation ou du jugement de divorce.

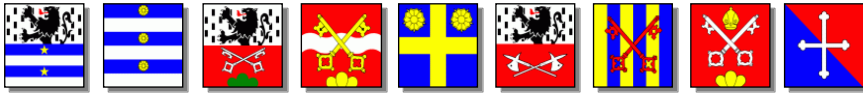
*\* également pour le-la partenaire qui vit sous le même toit depuis plus de 2 ans.*



## Documents pour l'inscription

- Le formulaire d'inscription avec une photo d'identité **récente de l'enfant.**
  - Une attestation de travail pour chaque parent datée de 2020, **mention obligatoire du taux d'activité et des jours de travail.**
    - ou . Attestation d'affiliation AVS pour les indépendants.
    - ou . Attestation du chômage pour les personnes en recherche d'emploi.
    - ou . Attestation pour les personnes en formation.
- Sans attestation, nous considérerons que le parent ne travaille pas.**
- Un certificat médical si nécessaire, en cas d'allergies.

**Aucun dossier d'inscription n'est accepté  
s'il n'est pas complet.**



## Renseignements supplémentaires – Contact

Si besoin, dès **le lundi 4 mai 2020**, nous répondrons à vos questions liées à l'organisation de nos UAPE par téléphone.

Tant nos responsables pédagogiques que notre équipe administrative vous renseigneront :  
les lundis, mardis, jeudis et vendredis **de 9h à 12h** et **de 14h à 16h30** au 022 369.11.80.

Notre standard téléphonique sera exceptionnellement ouvert l'après-midi jusqu'à fin mai.